

LE LIEN



le journal des Villemerois et Villemerois

NOUVELLE ANNÉE

Le Lien est de retour, il vous a manqué ! Il est vrai qu'avec tous ces projets et ce travail en mairie, nous l'avions mis un peu de côté. Sans compter que la relecture du dernier numéro a été faite dans la précipitation... Nombreuses fautes y ont résidé ! Nous vous prions d'accepter toutes nos excuses. Mais voilà, nouvelle année, nouvelle résolution, nouveau Lien pour ce premier trimestre, janvier, février, mars.

Comme toujours, c'est votre journal et celui de la commune, donc n'hésitez pas à le faire vivre ! Vous pouvez nous envoyer des idées d'articles ou même mieux vos reportages, des retours sur nos ou vos manifestations et chères associations pensez à votre agenda... Ce sera avec joie, que nous les publierons. Toute la rédaction se joint à moi, pour vous souhaiter une excellente année 2024, dans notre merveilleuse commune. Bonne année !

Martine Saintemarie



SOMMAIRE

Vœux du Maire	p. 2-3
Mairie - État civil	p. 4
Numéros utiles	p. 4
Pour nos animaux	p. 4
Mariage	p. 5
Nathalie Gomez	p. 5
Noël des enfants	p. 5
Points forts des conseils municipaux	p. 6-7
Deux concerts en Un	p. 8
Rando des Hameaux	p. 9
Inscriptions Petites sections	p. 9
Réunion publique	p. 9
Quelles orientations, pour quels travaux	p. 9
Espace des Habitants	p. 10-11

A nos Aînés	p. 12
Assainissement non collectif	p. 12
Loto	p. 13
Music Hall Villemer	p. 13
Salon du Lycéen et de l'Étudiant	p. 13
Soirée Années 80'	p. 14
Soirée beaujolais	p. 15
Agenda manifestations	p. 15
Brocante	p. 15
Loto CSLV	p. 15
Concours	p. 16
G2V	p. 16
Soleil d'Or	p. 16

JANVIER - FÉVRIER - MARS 2024

*"Chères Villemeroises,
Chers Villemerois,*

Mes deux premiers vœux pour 2024 iront pour que la paix dans le monde soit et que pour les victimes des différents aléas climatiques retrouvent leur bien être et sérénité d'avant.

2024 est une année olympique pour nos territoires et mes vœux iront vers la France pour un maximum de médailles !

En 2023 nous avons effectué :

Des travaux sur nos bâtiments communaux :

- A la salle polyvalente : pose d'équipements scéniques
- A l'école : Mise en place de portes « coupe-feu » et l'installation de stores « occultant » pour le confort et pour répondre aux consignes liées au plan Vigipirate.
- La réfection du système de chauffage dans la salle de motricité.
- Au commerce : réfection de façade sur la partie arrière

Des travaux de voirie :

- Réparation de chaussées par zones en « point à temps », sur Le Gallois, Le Luat, Rebours, Villeron et le centre Bourg.
- Remplacement de signalisation (verticale et horizontale) que nous continuerons cette année.
- L'aménagement sécuritaire du carrefour « route de Trin et rue du Château à Rebours » avec la modification de la défense incendie, pour recevoir en 2024 un nouvel abri bus et les équipements qui vont avec.

Des travaux sur notre réseau d'eau potable :

- La 1^{re} partie de campagne de changement de compteurs d'eau qui se poursuivra cette année
- Réfections de conduites, avec une continuité en 2024.

Des travaux dans notre cimetière :

- La création d'un jardin du souvenir et d'un ossuaire.

- La restauration des caveaux provisoires.

Et pour 2024 nous allons « engazonner » les allées de ce dernier.

Pour cette nouvelle année 2024

Les travaux porteront :

- Pour la salle polyvalente, nous allons aménager un local de stockage, renforcer et automatiser l'éclairage extérieur pour l'accès parking lors de la coupure nocturne de l'éclairage public, mettre en place une régulation pour optimiser le chauffage et enfin rénover nos équipements dans les deux cuisines.
 - Pour le Centre Technique Municipal une extension du bâtiment de 200 m² environ va être construite.
 - Pour les lavoirs la rénovation de celui du Bourg de Villemer sera lancée en juin grâce à la subvention du FER (Fond d'Équipement Rural) du département que je remercie et par la suite sur 2025 celles des lavoirs de Rebours et de Villeron.
 - La mise en place d'un City Parc grâce à l'impulsion de nos jeunes du CMJ sous réserve d'obtention de la subvention de la Région Île-de-France.
 - Grâce à l'aide de la Région, par rapport aux crédits participatifs, nous continuerons d'équiper le Parc de Rebours ainsi que notre labyrinthe végétalisé « Villereflet ».
 - Pour la Défense à Incendie, suite à l'étude menée et l'analyse faite nous mettrons en place 10 projets sur l'ensemble de notre territoire qui font l'objet d'une demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).
- Je sollicite la haute bienveillance de M. Le Sous-Préfet pour que puissent aboutir ces projets, il en va de la sécurité de nos administrés.*
- Monsieur le Sous-Préfet, qui je tiens à le souligner nous a toujours apporté soutiens dans les différentes demandes faites auprès de lui et ses services, bien que certaines n'étaient pas*

évidentes par leur complexité, et je souhaite que ceci perdure, je l'en remercie.

- Pour notre réseau « eau potable », nous renforcerons la surveillance de l'étanchéité de ce dernier par la pose d'équipements et nous continuerons nos campagnes de réfections et restaurations de celui-ci.

- Pour notre réseau routier, nous maintiendrons nos actions de mises en état ainsi que sur notre signalisation horizontale et verticale et un projet de réfection de nos chaussées échelonné sur plusieurs années verra le jour.

- Il en sera de même pour basculer nos bâtiments communaux sur des systèmes de chauffage ENR (Énergies Nouvelles et Renouvelables) et sachez que par rapport à la loi APER relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, nous n'avons pas à ce jour identifié de zones sur notre territoire compte tenu de la complexité des paramètres écologiques et géographiques de ce dernier et que le Conseil municipal reste hostile à l'éolien.

2023 a été riche en évènements associatifs, sportifs et culturels grâce à la Commission Culture, le Comité Sports et Loisirs de Villemer, les agents communaux et les bénévoles que je remercie. Ce sont des évènements comme les soirées loto, la Rando des hameaux, la soirée Années 80', la brocante, le concert à l'église, la soirée beaujolais nouveau, les concours de pétanque, le spectacle de Noël pour les enfants de notre école et qui seront renouvelés cette année... à ce titre nous produirons la 4^e édition du festival Music-Hall, le samedi 25 mai avec en final un feu d'artifices !

2023 c'est aussi la signature d'un par-



EN IMAGES...

tenariat avec le Majestic de Montereau qui permet à tous les habitants de notre commune de bénéficier d'un tarif préférentiel pour les spectacles qui y sont produits. Je remercie Monsieur James Chéron pour ce partenariat.

Notre CCAS en 2023 a offert des bons cadeaux pour nos jeunes et des colis pour nos seniors à Noël ainsi qu'un repas pour nos aînés en novembre, ce qui sera reconduit cette année. Je remercie l'équipe qui s'investit sans compter pour être au plus proche de chacun.

2023 grâce à la Commission animaux, ainsi que la collaboration des Docteurs Anne-Coralie Maira-Frot et Sébastien Maira et la participation de la Région Île-de-France et la Fondation Brigitte Bardot, que je remercie, nous avons pu réaliser une campagne de stérilisation des animaux errants ce que nous renouvellerons si besoin est.

Ce début d'année 2024 c'est :

- L'achat d'un nouveau véhicule utilitaire pour nos agents techniques, la venue de Mme Nathalie Gomez à la Direction Administrative de notre commune pour répondre au mieux aux attentes de chacun.

- Un nouveau mode opératoire et obligatoire pour les déchets alimentaires et à ce titre un point d'apport volontaire sera installé à côté de l'église.
- La fin du déploiement de la fibre sur notre commune, pour une commercialisation courant 2^e semestre 2024.

- La gestion rigoureuse, nous a permis de maîtriser notre fiscalité communale sans aucune augmentation ces dernières années, malgré l'inflation galopante, et sachez que nous maintiendrons cette mesure le plus longtemps possible...

L'essentiel est dit,

Je vous présente en mon nom et celui du Conseil Municipal tous nos meilleurs vœux à partager avec vos familles et vos proches.

Bonne et heureuse année !

Le Maire , Franck Beaufreton



Ci-dessus, le Conseil municipal des jeunes, de gauche à droite, Jade, Clémence, Franck Beaufreton le Maire, Thyphène, Dana, Lina et Manon, était absents Oscar et Noah. Ci-dessous, le CMJ, accompagné de leurs référents, Gwladys Anselme et Franck Pétot, présentant ses réalisations 2023 et leurs projets pour 2024 ainsi que leurs vœux.



Ci-dessus, tout le monde a été attentif lors de l'élocution de Pierre Cuypers, notre Sénateur, présent pour l'occasion.



Ci-dessus, ce fut l'occasion aussi pour notre référent jeunesse, Franck Pétot de récompenser nos diplômés de l'année avec mention, Luc Bodin, Esteban Vézines, Titouan Fassier Vergalli, Mathis Mignot et Tino Charles, ces quatre derniers étant absents ce jour là.



Ci-dessus, de gauche à droite, M. Le Sous-Préfet Thierry Mailles, M. Le Maire de Bourron-Marlotte Victor Valente, Mme le Maire de Montigny Sylvie Monchecourt, M. Le Sénateur Pierre Cuypers, M. le Maire de Villemer Franck Beaufreton, Mme la Conseillère départementale du canton de Nemours et Présidente du Conseil d'administration du SDIS77 Isoline Garreau et M. le Président des Maires Ruraux et Maire de Villecerf François Deysson.



Ci-dessus et ci-dessous, vous étiez nombreux à participer à cette cérémonie des vœux. Grand moment de partage et de convivialité autour d'un buffet.



MAIRIE

12, avenue du Général De Gaulle 77250 Villemer

Tél. 01 64 24 92 99 (*heures ouverture mairie*)

Courriel : secretariat.villemer@gmail.com

Internet : www.villemer.fr

 www.facebook.com/Ville-de-Villemer-102701131483116

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Lundi et mercredi de 14h à 17h

Vendredi de 9h à 12h

Les 1^{er} et 3^e samedi du mois de 9h à 12h

Directrice administratif : Nathalie GOMEZ

Agent administratif : Nathalie CAGNION

Agents techniques : Richard ROSSI et Frédéric BILLEY

CONSEIL MUNICIPAL

Sur rendez-vous auprès de la secrétaire de mairie.

Franck BEAUFRETON Maire,

Vice-président CCMSL Délégué à la culture, Président du SIDASS

Geoffrey DESPLATS 1^{er} Adjoint

Chargé de l'urbanisme et de l'environnement

Marc VITRY 2^e Adjoint

Chargé des travaux et des réseaux

Freddy BODIN 3^e Adjoint,

Chargé des finances

Martine SAINTEMARIE

Déléguée aux ressources humaines et relations internes

Gwladys ANSELME

Déléguée à la communication et relations extérieures

Catherine ANSELME, Gilles BENEY, Florence BODIN,

Éric DESHAYES, Xavier HENRY, Daniel HERMANS et Franck PÉTOT

ÉTAT CIVIL

AU REVOIR À :

José GALLEGO, le 27 juin 2023

Simone LAMOTTE, le 27 décembre 2023

Myriam THION, le 9 janvier 2024

FÉLICITATIONS À :

Vânia FERREIRA DA CRUZ et Romain DA SILVA GONCALVES,
le 10 juin 2023

Élodie LANOIZELÉE et Nicolas DERRIDJ, le 15 juillet 2023

Nathalie CAGNION et Thierry MÉTIER, le 14 août 2023

Gwladys MARTIN et Julien ANSELME, le 26 août 2023

Céline AUZILLON et Nordine AYAD, le 05 janvier 2024

BIENVENUE À :

Mia SÉRIÉ, le 28 décembre 2023

NUMÉROS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE

Police Secours : 17 - Pompiers : 18 - Samu : 15

Appel Urgence France : 911

Appel Urgence Européen : 112

Urgence pour personnes sourdes et malentendantes : 114

Allô escroquerie : 0811 020 217

Anti-poison : 01 40 05 48 48

Commissariat de Moret/Loing : 01 64 70 56 36

Croix rouge écoute : 0800 858 858

Drogue info service : 0800 231 313

Enfance maltraitée : 0800 054 141 ou 119

Fil santé jeunes : 0800 235 236

Hôpital de Fontainebleau : 01 60 74 10 10

Hôpital de Montereau : 01 64 31 64 31

Hôpital de Nemours : 01 64 45 19 00

Permanence Soins Dentaires : 01 64 79 75 29

Samu Social : 0800 306 306 ou 115

Sida info service : 0800 840 800

Sos Médecins : 3624 - 0820 077 505

Sos viol : 0800 059 595

Urgence dentaire : 0892 231 128

Violence conjugale : 3919

SIRP : 06 73 52 67 30 (de 9h à 12h et de 13h à 17h sauf mercredi)

sirp77250@orange.fr

Service Garderie : cantine.sirp@gmail.com

École Villemer : 01 64 24 93 65 - ce.0770699s@ac-creteil.fr

École Treuzy-Levelay : 01 64 29 03 23

ce.0770778c@ac-creteil.fr

École Nonville : 06 74 95 42 13 - ce.0770771v@ac-creteil.fr

Communauté de Commune Moret Seine&Loing :

01 60 70 70 20

Espace des Habitants : 01 64 32 81 83

espacedeshabitants@ccmsl.com

Poste de Villecerf : 01 64 24 93 13

Pour nos animaux

L'hiver est terminé, mais continuons à penser aux refuges. Continuez d'amener à la mairie des couvertures, des couettes ou du matériel. Ils seront déposés au refuge. Merci ils en ont vraiment besoin.

Dominique Dandry

MARIAGE

Le 5 janvier 2024, Geoffrey Desplats Maire-adjoint a eu l'honneur de célébrer le premier mariage de l'année.

Ce fut un énorme plaisir d'unir en ce début d'année, M. Nordine Ayad et Mme Céline Auzillon par les liens civils du mariage.

Dans cette tâche, Geoffrey a pu compter sur la présence et l'aide de Nathalie Gomez, en tant qu'officier civil de la mairie.

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.



Ci-dessus, de gauche à droite, Mme Nathalie Gomez, M. Nordine Ayad, Mme Céline Auzillon et Geoffrey Desplats. Ci-contre, nos jeunes mariés villemerois et premiers de l'année 2024, ne dit-on pas ? Mariage plus vieux, mariage heureux...

NATHALIE GOMEZ

Après plusieurs expériences dans diverses collectivités de plus ou moins grande importance, j'ai pris mon poste de Directrice administrative à la mairie de Villemer à la fin d'année 2023.

J'apporte désormais ma collaboration et mes compétences à l'équipe municipale dans l'intérêt des habitants de la commune, plus particulièrement dans les domaines Ressources humaines, comptabilité, budget, aide aux dossiers de subvention...

Je suis à temps partiel, étant aussi formatrice pour le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, ce

qui demande à être toujours au fait des nouvelles réglementations et me permet de transmettre mes connaissances aux agents de toutes les collectivités territoriales.

Je suis à votre disposition aux horaires d'ouverture de la mairie.

Je vous souhaite une très belle année 2024.



Nathalie Gomez

NOËL DES ENFANTS

Le 21 décembre les enfants de l'école maternelle de Villemer se sont rendus à la salle polyvalente, pour un spectacle animé par Morgan notre citoyen d'honneur, déguisé en pirate.

Point fort de ce spectacle la participation des enfants à l'histoire de ce pirate et de ses aventures venues des mers, de la magie sortie tout droit de son coffre à malice et des chansons. Pour finir sculpture de ballons au choix de chaque enfant et distribution de chocolats.

Quel bonheur d'avoir partagé avec eux leurs regards remplis de joie.

Au prochain Noël pour d'autres aventures...

Marie-José Bertaux



OFFRE D'EMPLOI

Le Nulle Bar Ailleurs recherche une personne sérieuse, motivée et de confiance pour travailler à l'épicerie du village **du mardi au vendredi de 16h à 19h30**
Contrat CDD voir CDI.

Se présenter au bar avec CV ou contacter **Sophie** au **01 64 24 95 55** pour rendez-vous.

Le 28 septembre 2023 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Villemer s'est réuni à la mairie suivant convocation du 22 septembre 2023, de M. Franck Beaufreton, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13, présents : 121, votants : 12.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Beaufreton, Maire. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Saintemarie est nommée par l'assemblée secrétaire de séance.

En début de séance, en réponse à la question de M. Gilles Beney lors du précédent conseil municipal, Monsieur le Maire indique que l'expression des votes nominatifs seront notifiés sur les comptes rendus et/ou procès-verbaux des conseils municipaux.

De plus, seront aussi notifiés de manière pragmatique les interventions et/ou points de vue exprimés par les conseillers sur les comptes rendus et/ou procès-verbaux des conseils municipaux.

Les points 1, 2 et 3 sont présentés de nouveau, après avoir fait l'objet d'un vote lors de la séance du 15 septembre 2023. En effet, l'ajout à l'ordre du jour en début de réunion pouvant faire l'objet d'irrégularité et de contestation possible, il convient de remettre ces points à l'approbation de l'assemblée délibérante.

CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

Annule et remplace la délibération n° 2023-15 du 15 septembre 2023.

En raison de nouveaux besoins de la commune, il convient de créer un poste d'Attaché Territorial pour l'emploi d'un Directeur Administratif à temps complet.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code de la fonction publique.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- ADOPTER la proposition du Maire
- MODIFIER le tableau des effectifs (emplois)
- INSCRIRE au budget les crédits correspondants
- DÉCIDER que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} octobre 2023.
- INFORMER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ PRINCIPAL TERRITORIAL

Annule et remplace la délibération n° 2023-14 du 15 septembre 2023.

En raison de nouveaux besoins de la commune, il convient de créer un poste d'Attaché Territorial pour l'emploi d'un Directeur Administratif à temps complet.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code de la fonction publique.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- ADOPTER la proposition du Maire
- MODIFIER le tableau des effectifs (emplois)
- INSCRIRE au budget les crédits correspondants
- DÉCIDER que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} octobre 2023
- INFORMER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Annule et remplace la délibération n° 2023-13 du 15 septembre 2023.

Considérant la nécessité de création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité pour :

- La gestion des Ressources humaines (carrière, formation, suivi médical...) et encadrement d'une équipe,
- L'accueil téléphonique et physique du public en fonction des besoins et nécessités de service,
- La gestion des sinistres d'assurance,
- Le remplacement d'un agent administratif en son absence pour les tâches les plus urgentes,
- La fonction de Régisseur suppléant de la salle polyvalente.

Un agent contractuel recruté relèvera du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux sur le grade d'Attaché Principal pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 novembre 2023 inclus.

L'agent devra justifier d'une expérience sur un poste similaire.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 995 du grade d'Attaché Principal (échelon 9).

Le Maire propose à l'assemblée de :

- ADOPTER la proposition du Maire
- MODIFIER le tableau des effectifs (emplois)
- INSCRIRE au budget les crédits correspondants
- DÉCIDER que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} octobre 2023
- AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cet accroissement temporaire d'activité,
- INFORMER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

L'abstention de M. Gilles Beney est motivée par le fait qu'il s'interroge sur la possibilité de recruter un agent sur un grade inférieur (catégorie B), mais celui-ci reconnaît que la collectivité a besoin d'une personne pour aider en comptabilité... Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Le 2 novembre 2023 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Villemer s'est réuni à la mairie suivant convocation du 24 octobre 2023, de M. Franck Beaufreton, Maire.

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. Franck Beaufreton, Maire. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. Geoffrey Desplats est nommé par l'assemblée secrétaire de séance.

Aucune remarque n'est à porter sur le compte rendu du Conseil Municipal précédent en date du 28 septembre 2023, ce dernier est adopté à l'unanimité.

SDESM: ADHÉSION DE DEUX NOUVELLES COMMUNES

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Dammartin-en-Goële et Héricy

Après en avoir débattu, le Maire propose à l'assemblée de :

- D'APPROUVER l'adhésion des communes de Dammartin-en-Goële et Héricy au SDESM ;
 - D'AUTORISER M. le Président du SDESM à solliciter M. le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.
- POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LOI APER : ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La loi APER introduit des dispositions nouvelles en matière de planification énergétique, en particulier la possibilité pour les communes de créer des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.

Le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne a besoin d'une cartographie sur la création de ces zones d'accélération pour l'implantation de moyens de production d'énergie renouvelable pour début décembre 2023.

Après en avoir débattu, le Maire propose à l'assemblée de :

- D'INFORMER qu'aucune zone d'accélération pour le développement des énergies renouvelables n'a été identifiée sur le territoire de la commune à ce jour.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'ajouter des crédits au chapitre 21 pour permettre le mandatement des travaux du jardin du souvenir, ainsi que ceux de la grange.

Le chapitre 012 des charges de personnel doit être réalimenté à hauteur 8 000€ à la suite de l'augmentation du point d'indice du mois de juillet et du recrutement d'un agent de catégorie A.

Le montant prévu pour le remboursement du personnel du budget eau vers le budget principal étant imputé sur un chapitre erroné, il convient de rectifier l'inscription budgétaire.

Les sommes accordées par la Région dans le cadre du crédit participatif doivent figurer au budget en recettes.

Après en avoir débattu le Maire propose à l'assemblée d' :

- ADOPTER la décision modificative de crédits n°1.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA MÉDECINE DU TRAVAIL DU CDG77

Afin de pouvoir bénéficier du service de médecine du travail du Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour les agents de la collectivité, une convention est signée chaque année.

Il convient de régulariser cette signature pour l'année 2023.

Après en avoir débattu, le Maire propose à l'assemblée de :

- L'AUTORISER à signer la convention avec le service médical du Centre de Gestion 77 et tous documents s'y rapportant.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

BONS CADEAUX POUR LES AGENTS

Chaque année, les agents titulaires bénéficient de bons cadeaux. Pour l'année 2022, le montant fixé était de 150€ par agent.

Après en avoir débattu, le Maire propose à l'assemblée de :

- RENOUELER l'attribution de bons cadeaux aux agents titulaires et non titulaires pour 2023.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

(Gwladys Anselme et Franck Pétot)

Gwladys Anselme et Franck Pétot expliquent leur position sur le fait que pour eux l'aspect du « bon cadeau » devrait être lié à la satisfaction du travail ainsi qu'au mérite en terme de récompense.

- DÉCIDER d'octroyer à chaque agent titulaire ou non titulaire un bon cadeau d'une valeur de 150€.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

(Gwladys Anselme, Franck Pétot et Marc Vitry)

Gwladys Anselme et Franck Pétot confirment les termes de leurs propos précédents et M. Marc VITRY sur le fait que l'on ne peut pas personnaliser le montant des bons cadeaux.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Gwladys Anselme informe l'assemblée qu'elle démissionne de son poste de titulaire au SIRP et qu'elle intègre l'encadrement du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) afin de venir en soutien à Franck Pétot.

- Franck Beaufreton indique que son remplacement est nécessaire et que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain CM et des élections en dérouleront.

- Éric Deshayes informe que le SMITCOM a évacué les dépôts sauvages sur un chemin vers Bezanleu, en limite de commune, selon la convention passée avec ce dernier. Que l'action nécessaire est en cours, avec l'aide de Marc Vitry, pour évacuer les pneus récupérés sur des dépôts sauvages effectués sur notre territoire communal.

- Martine Saintemarie informe que le projet du RIFSEEP va être présenté en commission du CDG77 en vue de le présenter lors d'un prochain conseil municipal. De plus l'établissement d'une procédure est en cours pour mettre en place un Compte Épargne Temps pour chacun des agents et que le projet sur la mutuelle et la prévoyance pour les agents est à l'étude.

- Marc Vitry rend compte des éléments liés au COPIL/SIRP/Groupe scolaire et informe qu'un premier compte rendu de ce COPIL va être produit aux membres des différents conseils municipaux composant notre SIRP. De plus pour répondre aux attentes liées aux problèmes actuels des locaux scolaires, il va présenter des solutions au SIRP dont la mise en œuvre pourra être effectuée rapidement compte tenu que le projet de groupe scolaire prendra du temps à sortir de terre.

- Pour les travaux de mise en place des stores à l'école de Villemer ces derniers auront lieu en décembre 2023.

- Gwladys Anselme demande au conseil que toutes les informations et modalités des événements de notre commune lui soient transmises en vue de la communication à faire et plus particulièrement pour croiser celles-ci avec la CCMSL.

- Daniel Hermans informe qu'une prochaine réunion de la commission écologie va être programmée sous la tutelle de M. Geoffrey Desplats et un point sera fait sur « Villereplet » ainsi que le parc de Rebours par rapport aux aménagements.

- Catherine Anselme informe que le CCAS organise le traditionnel déjeuner des Aînés le dimanche 19 novembre à la salle Albert Dormier, suivra par la suite la distribution des colis des Aînés et des bons cadeaux pour les Juniors.

- De plus Catherine Anselme demande si exceptionnellement pour la nuit du 4 au 5 novembre, nous pourrions laisser l'éclairage allumé du parking de la salle polyvalente. Franck Beaufreton lui répond par la négative compte tenu de la complexité de mise en œuvre par rapport à la zone couverte par la commande unique de l'armoire de l'éclairage public.

- Franck Pétot informe que la « Rando des Hameaux 2024 » aura lieu le 28 avril 2024 et que le CMJ a intégré l'organisation afin de produire un circuit 8 km avec un aspect culturel. De plus un compte-rendu de la réunion en date du 6 octobre 2023 sera effectué et fera état des différents projets retenus par ce dernier.

- Franck Beaufreton informe :

- qu'une réunion en sous-préfecture est prévue le 22 novembre avec Monsieur Le Sous-Préfet, Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale et le COMEX du SIRP en vue du projet du groupe scolaire.

- qu'à titre gratuit la salle polyvalente va être mise à disposition le 18 novembre pour le Téléthon.

- qu'à dater du présent, la Secrétaire de mairie assistera en temps que scripte aux conseils municipaux suite à la demande de la majorité des membres du conseil municipal. De plus il indique que conformément à la réglementation en vigueur le secrétaire de séance sera obligatoirement un conseiller municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40.

DEUX CONCERTS EN UN

Sous une belle fin d'après-midi du neuf septembre, vous étiez un peu plus d'une centaine de personnes à répondre à l'invitation de notre Conseil municipal sous la tutelle de notre Commission culture et du Comité des Sports et Loisirs de Villemer qui avaient organisé deux concerts !

Un premier concert sur l'esplanade de l'église, de Mys'ter (pianiste chanteur) venu animer ce début de soirée, avec un répertoire divers et varié. Vous avez pu partager les différentes et délicieuses assiettes salées, sucrées et boissons proposées par le CSLV et ses nombreux bénévoles.



Ci-contre, sur le parvis de notre église, Mys'ter artiste pianiste et chanteur qui nous a fait le plaisir de nous accompagner tout au long du repas.



Ci-dessus, vous étiez aussi nombreux que l'an passé à être venu profiter de cet après-midi.

En seconde partie, Zik Mots interprète les grands classiques de la variété française puis le Duo « Red&Stones », composé d'Isabelle Laroche et de Morgan, avec leurs superbes voix, accompagné de René Mirat, violoniste et virtuose des « cordes » nous ont transportés en dehors des limites grâce à l'acoustique de notre magnifique église. Une soirée chargée d'émotions... Une manifestation que notre village aime... BRAVO les artistes ! Et vive la CULTURE !

Franck Pétot



Ci-contre une église comble pour cette nouvelle édition.

DIMANCHE 28 AVRIL 2024

LA RANDO DES HAMEAUX DE VILLEMER

DÉPART SALLE POLYVALENTE ALBERT DORMIER, LES ROMPANS 77250 VILLEMER

5 PARCOURS BALISÉS ET ENCADRÉS

JE TELECHARGE L'APPLICATION OUTDOORACTIVE

JE PENSE A LA PRE-INSCRIPTION EN LIGNE

INFOS OU PRE-INSCRIPTION
Renseignements Franck : petotfrank77@yahoo.fr

VTT 3€ 8KM

VTT 5€ 14-22-35-45 KM

MARCHEURS 3€

CONSEILS DE SECURITE
Soyez prudents lors des traversées de route. Les règles de sécurité routière sont aussi applicables pour les vélos. Tenue de sport conseillée. Casque obligatoire. Vêtement chaud et de pluie. Pensez à vérifier quelques points sur votre vélo.

3 POINTS RAVITAILLEMENTS

Enfants -12 ans GRATUIT

Organisée par la Commission Culture et le CSLV de Villemer
Sur place inscription dès 08h00 jusqu'à 10h30
Fermeture point ravitaillement à 12h30

INFOS...

RANDO DES HAMEAUX

Cette année la commission culture et le CSLV sont impatients de vous retrouver pour une nouvelle édition de la Rando Des Hameaux 2024.

Une nouveauté cette année avec un parcours familial de 8 km avec un aspect culturel pour les passionnés de patrimoine.

Le parcours de 35 km fait son retour pour les plus courageux que celui du 22 km mais moins téméraire que celui du 45 km.

En bref il y en aura pour le plaisir de tout le monde.

Nous vous attendons nombreux afin de partager un moment conviviale avec le retour du printemps.

Franck Pétot

INSCRIPTIONS PETITES SECTIONS RENTRÉE 2024-2025

Votre enfant est né en 2021.

Il rentrera à l'école en septembre 2024.

Pensez à son inscription, envoyez un mail à Sirp77250@orange.fr pour demander son dossier et prendre des informations ou rendez vous dans votre mairie à partir du 1^{er} février 2024.

L'équipe du SIRP

RÉUNION PUBLIQUE

QUE FAIRE DE MES biodéchets EN 2024 ?

Quelles solutions pour les habitants du SMICTOM ?



Une réunion d'information pour répondre à toutes les questions sur l'obligation du tri à la source des biodéchets.

à 19h

Mercredi 24 janvier
Centre Anne Sylvestre
Place du Générale Leclerc
77430 CHAMPAGNE-SUR-SEINE

Nos déchets ressources !



Un doute, une question ?

0800 133 895

www.smictom-fontainebleau.fr



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Toute l'équipe de l'Espace des Habitants est heureuse de vous souhaiter une bonne année 2024 et de se présenter .

Dans ces pages, vous découvrez les noms et tâches de chacun ainsi que leur coordonnées.



L'équipe de l'Espace



Francine ANTUNES
Assistante de direction
Coordnatrice des actions
sénior et du réseau de
lecture publique



Sandra DESJARDINS
Assistante administrative
Assistante des services
sénior et lecture publique

Nolwenn PRADIER
Directrice



Julie AFANASSIEFF
Directrice adjointe
Coordnatrice du projet d'accueil



Isabelle JEAUMOT
Coordnatrice de développement social local



Karine GACON
Référente famille



Espace des Habitants

Espace des Habitants



Gaëlle ROSE
Animatrice
socioculturelle



Jérémy BOGEY
Coordinateur de projets
collectifs et
intergénérationnels

Nolwenn PRADIER, Directrice :

nolwenn.pradier@ccmsl.com 01.64.32.81.83

Julie AFANASSIEFF : Espace Troc, exposition, réservation des salles, inscriptions, orientation sociale, communication
julie.afanassieff@ccmsl.com 01.64.32.81.83

Isabelle JEAUMOT : Accompagnement des projets des habitants, des associations, actions séniors
isabelle.jeaumot@ccmsl.com 06.25.35.43.10

Jérémy BOGEY : Actions intergénérationnelles, *Raconte-Moi Mon Village*
jeremy.bogey@ccmsl.com 06.43.74.79.18 -

Karine GACON, Référente famille :

karine.gacon@ccmsl.com 06.33.46.90.86 - Parentalité, accompagnement des familles.

Gaëlle ROSE : Parentalité, activités familles.
gaelle.rose@ccmsl.com 06.43.74.85.21

Francine ANTUNES : questions liées au statut de bénévole, les actions séniors et le réseau des bibliothèques CCMSL.
francine.antunes@ccmsl.com 01.64.70.63.07

Sandra DESJARDINS : actions séniors et réseau des bibliothèques CCMSL
sandra.desjardins@ccmsl.com 01.64.70.63.07

A NOS AÎNÉS

C'est le dimanche 19 novembre, que s'est tenu le traditionnel repas des Aînés.

Cette année encore, la journée fut très agréable, nous étions 45 pour savourer l'excellent repas servi par notre prestataire Depreytère.

Ce menu qui avait été choisi cette année encore par les bénévoles très impliqués du CCAS.

Notre accordéoniste et DJ Alain James ainsi que notre ami Morgan, nous a gratifié de ses imitations dont celle de notre regretté Bourvil, appréciées de tous et fit danser tout le monde jusqu'à la tombée de la nuit.

Cette journée restera dans les mémoires de chacun et je tiens à remercier du fond du cœur tous les membres du CCAS qui œuvrent sans compter pour que ces moments de convivialité soient chaleureux.

Le rendez-vous est pris pour l'an prochain pour nos aînés et tous les administrés souhaitant passer un joyeux moments avec eux.

Catherine Anselme



Après un excellent repas, c'est sur la piste que nos aînés ont continué cette journée de rencontres et de convivialité. Merci à Alain James pour les avoir accompagnés avec son accordéon.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) exercé par le SIDASS Moret-Seine&Loing a pour obligation de contrôler les installations individuelles de traitement des eaux usées pour les propriétés non raccordées au réseau de collecte public.

Cette obligation de contrôle est réalisée conformément à l'arrêté du 27 avril 2012.

Elle vise à vérifier le bon fonctionnement desdites installations et l'absence de pollution dans l'environnement qui pourraient être rejetées par celles-ci.

Sur la commune de Villemer, en particulier, certaines installations sont situées dans les périmètres de protec-

tion des forages et captages d'Eau de Paris.

Selon le règlement de Service en vigueur, ce contrôle périodique est à effectuer tous les 10 ans. Pour cela, le SIDASS a mandaté VÉOLIA Eau pour la réalisation des contrôles via son contrat de Délégation de Service Public (DSP).

Un courrier d'information a été transmis aux propriétaires concernés par cette opération et les invitant à contacter le Service Client de VÉOLIA EAU au 09 69 36 05 42 pour planifier la visite des techniciens.

Le coût du contrôle obligatoire est de 102,90€ TTC par installation et à la charge de chaque propriétaire.



Le SIDASS remercie l'ensemble des propriétaires pour leur coopération.

*Franck Beaufreton,
Maire et Président du SIDASS*

Une information à faire passer
dans votre journal
ou un professionnel Villemerois
souhaitant un coup de projecteur, une
seule adresse :
lelien.villemer1@hotmail.fr

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES SPORTS ET LOISIRS DE VILLEMER

17 PARTIES - TOMBOLA

SUPERS LOTS
+
BONS D'ACHATS
100 et 400€

LOTO

VILLEMER 77250

2 FÉVRIER 2024

Salle polyvalente Albert Dormier - rue des Marronniers
Ouverture des portes 19 heures - Sans réservation

BUVETTE - SANDWICHS - PATISSERIES
Pour tous renseignements : 06 18 49 08 18

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

INFOS...

MUSIC HALL

Villemer
25 mai 2024

SALLE POLYVALENTE ALBERT DORMIER



- Table ouverte
de 19 h à 20 h 30

SPECTACLE à 20h45



Présenté par
MORGAN

PROGRAMMATION EN COURS AVEC DE BELLES SURPRISES!

...UIT
...ACLE ADULTES
ET ADOLESCENTS
RÉSERVATION OBLIGATOIRE
06 86 90 08 24

FEU D'ARTIFICES à 23h30



Envie de partager une expérience musicale
unique, amusante et conviviale ?

ESSAYEZ NOS ATELIERS DE
CHANT CHORAL GRATUITS!

LES
CONCERTS
DE POCHÉ

- Pour qui ?** Ouvert à toutes et à tous!
Pas besoin d'être un pro du chant
pour prendre du bon temps!
- Quand ?** Tous les vendredis soirs :
18h30 à 20h du 8 mars au 17 mai
- Où ?** Au Centre Seine & Loing :
98 Rue Grande, 77430 Champagne-sur-Seine
- Notre objectif ?** Le Concert du mardi 21 mai :
Monter ensemble sur scène et accompagner les artistes,
Riana Anthony et Fiona Mato!

VENEZ NOUS RENCONTRER ET ESSAYER !

Vendredi 1^{er} mars à 18h30
Informations et inscriptions :
Centre Seine&Loing
98, rue Grande
77430 Champagne/Seine
01 64 70 63 07
vie.sociale@ccmsl.com

16-25 ANS ON VOUS EMBARQUE LE 3 FÉVRIER !
Pour vous aider à trouver des réponses et à choisir la bonne
filière, la CCMSL vous emmène au Salon. Départ en bus à 13h
au parking du Grand Jardin à Moret/Loing - Retour 19h30
même endroit. Gratuit - Inscription obligatoire
marion.ribeil@ccmsl.com ou 07 79 24 53 85

l'Étudiant

SALON DU LYCÉEN ET DE L'ÉTUDIANT EN ÎLE-DE-FRANCE

3, 4 ET 5 FÉVRIER

PARIS
PORTE DE VERSAILLES

SORTIE JEUNESSE

Samedi 3 février 2024
Départ 13h en bus
Inscription OBLIGATOIRE
07 79 24 53 85



SOIRÉE ANNÉES 80

Le 4 novembre 2023, plus de cent cinquante fans des Années 80' se sont retrouvés à la salle polyvalente autour d'un dîner spectacle où chacun a pu déguster une succulente paella cuisinée de main de maître par les Saveurs du Soleil de Moncourt-Fromonville.

La première partie de soirée était animée par un quatuor de transformistes "Les Faux Semblants" qui nous a enchantés par l'interprétation de nombreux succès des années 80, si bon à nos souvenirs.

Pour la deuxième partie de soirée, le DJ a invité les convives à venir danser sur la piste au son de musiques très entraînantes. Les plus résistants ont tenu tard dans la nuit, quittant la piste à regret. Cette soirée a connu un franc succès et a permis à tous de passer une super nuit. A bientôt pour d'autres manifestations de ce genre.

Jean Michel Barrault



Vous étiez plus de 150 participants au repas lors de cette soirée haute en couleurs et nombreux sur la piste après ce superbe spectacle.



*Ci-dessus, excellente paella préparée par Les Saveurs du Soleil.
Ci-dessous, notre DJ Carlos de la soirée.*



LES GAGNANTES DU CONCOURS

Un petit concours a été organisé afin d'élire le plus beaux costumes des années 80'. A l'applaudimètre, deux participantes ont fait la différence ! Bravo à elles...



NOS ARTISTES...



SOIRÉE BEAUJOLAIS

Le Comité des Sports et Loisirs section pétanque de Villemer a organisé le 17 novembre, une succulente tartiflette pour l'occasion de la soirée Beaujolais. Vous êtes 80 personnes à avoir répondu présents à l'invitation, dans une ambiance conviviale et agréable.

La tartiflette était délicieuse et préparée par notre ami Gérome Ballot, boucher de Veneux-les-Sablons.

Un grand merci aux bénévoles qui nous ont aidés à réaliser cette manifestation. Ainsi qu'à Cécile pour la musique. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine. Merci à tous. *Catherine Anselme*



Le CSLV est heureux de vous
convier à participer à l'Assemblée
Générale ordinaire
le 27 janvier 2024 à 10h
à la salle Albert Dormier.

La Présidente, Marie-José Bertaux

AGENDA MANIFESTATIONS

- 27 janvier :**
Assemblée Générale (CSLV)
- 27 janvier :**
Danse de Salon (Section danse)
- 28 janvier :**
Thé dansant (Soleil d'Or)
- 02 février :**
Loto (CSLV)
- 23 février :**
Country (Section Country)
- 24 février :**
Danse de Salon (Section danse)
- 25 février :**
Thé dansant (Soleil d'Or)
- 29 mars :**
Country (Section Country)
- 30 mars :**
Danse de Salon (Section danse)
- 31 mars :**
Thé dansant (Soleil d'Or)
- 26 avril :**
Country (Section Country)
- 27 avril :**
Danse de Salon (Section danse)
- 28 avril :**
Thé dansant (Soleil d'Or)

LOTO CSLV

Pour cette 3^e édition du loto organisé par le CSLV bureau directeur nous avons fait salle comble, toujours dans la bonne humeur et la convivialité.

Ce vendredi 13 octobre, vous étiez plus d'une centaine de personnes rassemblée à la salle Albert Dormier, pour notre soirée Loto tombola.

Vous étiez nombreux à remplir consciencieusement vos cartons espérant la quine ou le carton plein. La soirée a été animée



BROCANTE

Dimanche 17 septembre a eu lieu sous un ciel mitigé, la brocante organisée par le CSLV, sur le parking de la salle Albert Dormier de Villemer.

Les exposants ont envahi les lieux pour exposer leurs précieux objets de toutes sortes.

Les chineurs se sont fait plaisir et les exposants ravis de leurs ventes.

Chacun a pu se restaurer auprès de la buvette tenue par nos gentils et courageux bénévoles, je les en remercie sincèrement.

Je tenais aussi à remercier le Conseil des jeunes de Villemer, pour leur aide précieuse toute au long de cette journée. La prochaine est prévue le dimanche 15 septembre 2024.

Marie-José Bertaux, Présidente du CSLV

A NOTER

Brocante le 16 juin organisée par le CSLV section pétanque.

par Catherine au commande de la roue et Jean-Michel, au tirage des numéros.

Et pour les gourmands, crêpes et pâtisseries et autres, préparées par les bénévoles ont connu un grand succès.

Des chanceux, sont repartis ravis, et d'autres moins, qui sont malheureusement partis les mains vides, mais heureux d'avoir passé un bon moment.

Nous vous donnons rendez-vous le 2 février et le 11 octobre 2024, ce dernier sera réservé au parents/enfants.

Marie-José Bertaux, Présidente du CSLV



« FAIS NOUS DÉCOUVRIR TON VILLAGE »

" Photographie-moi ton village "

L'équipe municipale souhaite faire redécouvrir la commune à travers l'organisation d'un concours photo, qui consiste à mettre en lumière notre village, à l'aide de votre regard.



Que votre photo soit originale, étonnante, classique, poétique, décalée, savante ou insolite ; elle doit permettre de découvrir ou redécouvrir la beauté de certains lieux que notre regard habitué ne perçoit plus forcément, mais aussi permettre aux habitants de donner leur vision du village.

La participation est gratuite et ouvert à tous les habitants à partir de 11 ans excepté les membres du jury.

Les personnes souhaitant participer sont invitées à envoyer (lelien.villemer1@hotmail.fr) ou déposer à la mairie leur photo avant le 1^{er} mai 2024 en mettant bien au dos leurs coordonnées.

Vous pouvez trouver les modalités et règlement du concours ainsi que les droits de cession, sur le site de la commune ainsi qu'en mairie. Toute participation doit être accompagnée de ce règlement accepté et signé. A vos objectifs !

" Dessine-moi ton village "

Pour les plus jeunes, ils devront réaliser, au choix, un dessin, une fresque, une illustration, un collage qui illustrera un lieu de notre village.



Tous les supports ou techniques sont autorisés.

Le format du rendu devant répondre impérativement aux dimensions du format dit A4 (21x29,7cm).

Le concours est destiné aux enfants de moins de 11 ans. Les personnes souhaitant participer sont invitées à envoyer ou déposer à la mairie leur œuvre avant le 1^{er} mai 2024 en mettant bien au dos leurs coordonnées et âge.

Ce concours est ouvert à tous les enfants de moins de 11 ans de la commune.

Les productions seront notées selon la réponse au thème, la créativité et l'originalité. Il y aura détermination de trois lauréats par le jury.

Une exposition des dessins se fera à l'Espace Des Habitants et à l'église lors du concert du mois de septembre.

Une seule participation par enfant est acceptée.

A vos crayons !

Gwladys Anselme

Directeur de la publication : Franck Beaufreton
Rédactrice en chef et Rédactrice graphiste : Martine Saintemarie
Rédaction : Catherine Anselme, Franck Beaufreton, Freddy Bodin, Florence Bodin, Gwladys Martin, Franck Pétot
Courriel : lelien.villemer1@hotmail.fr
Impression : Espace Graphic - Écuellenes

POUR LA RENTRÉE, LA G2V SE MET EN BEAUTÉ !

Voici notre nouveau logo, réalisé par une adhérente, Merci à elle, cela permet de nous démarquer.



Les cours de Gymnastique volontaire ont repris

Le mercredi 13 septembre à 19h

À la salle polyvalente de Villemer.

Si vous voulez faire un ou deux essais gratuitement,

La cotisation est au prorata du nombre des inscriptions,

Plus on est nombreux, moins on paye !

Mais sans dépasser 100€ pour l'année scolaire.

Les cours s'adressent plutôt aux adultes, hommes ou femmes

Ou aux grands adolescents.

A bientôt, la Présidente.

Monique Friant

Renseignements au 06 79 39 61 84

Ou par mail : g2v.villemer@gmail.com

SOLEIL D'OR

Suite à une réunion du 22 décembre dernier avec M. Beaufreton le Maire, Mme Bertaux la Présidente et de l'ensemble des associations du CSLV, réunion d'information et de mise au point concernant les tarifs de location aux associations de la salle pour l'année écoulée et pour 2024, les contraintes financières du club et d'exploitation de la salle par des tiers, nous obligent à réduire le nombre de manifestations.



Deux thés dansants (mai et décembre) sur douze ainsi que deux repas (mars et septembre) sur quatre seront supprimés. Indépendamment des problèmes liés à la salle, la suppression des deux repas étaient inéluctable du fait du manque de participants aux thés dansants qui nous aident à équilibrer le budget de ces repas. Cette baisse de fréquentation est une première pour moi, depuis que je suis Présidente.

De plus, le 11 janvier à 14h à la salle Albert Dormier a eu lieu l'Assemblée Générale, nous avons pu échanger et vous avez renouveler votre carte de membre, autour d'une galette, je vous en remercie.

L'ensemble du bureau du Soleil d'Or et moi-même vous souhaitons une excellente année 2024.

Madeleine Dumas, Présidente du Soleil d'Or